

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Compte-rendu de séance (affiché le 10/07/2023)

PRESENTS : Éric GRENET, Sébastien DONADIEU, Séverine BERAUD JOUSSOUY, Jean-Pierre AUJEAN, Alisson MARESCAUX, Cédric MARQUET, Jany LOPEZ, Thibaut TASSOU à partir de la délibération 6, Pascal DUC, Arnaud SERRE, Claire MOSNIER, Argimiro LOPEZ, Anne RABANY, Nathalie DINI, Michel BODEVEIX.

ABSENTS-EXCUSES : Colette LAVERGNE (pouvoir donné à Argimiro LOPEZ), Olivier NAUDAN (pouvoir donné à Sébastien DONADIEU), Cyrielle MEDINA (pouvoir donné à Jany LOPEZ), Thibaut TASSOU jusqu'à la délibération 5, Claudine FAURE (pouvoir donné à Anne RABANY), Andrée CHERON (pouvoir donné à Séverine BERAUD JOUSSOUY), Marie-Hélène VERGNE (pouvoir donné à Éric GRENET), Bernard DE LA ROQUE (pouvoir donné à Jean-Pierre AUJEAN), Amine-Xavier CHAABANE (pouvoir donné à Michel BODEVEIX).

Date de convocation : 30/06/2023

Nombre de votants : 22 jusqu'à la délibération 5 puis 23

Nombre de voix : 22 jusqu'à la délibération 5 puis 23

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

- Signature du registre de présence au conseil municipal.

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30/03/2023.

- Information quant aux décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

- Délibérations :

- 1) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,
- 2) Renouvellement de contrats d'apprentissage,
- 3) Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation à temps non-complet (16/35^{ème}),
- 4) Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation à temps non-complet (10 à 16/35^{ème}),
- 5) Organisation des TAP - Convention avec le FLEPP,
- 6) Modification du règlement intérieur du périscolaire,
- 7) Convention 2023 d'adhésion au Pôle ADS – Clermont Auvergne Métropole,
- 8) Mutualisation du service « Espaces verts sur voirie » - Fiche sectorielle 2023,
- 9) Permis de végétaliser,
- 10) Convention SMTC – Transport piscine.

-Questions diverses.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2023 :

Le compte rendu de séance du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Information quant aux décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 11 juin 2020, donnant délégation au Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECISION DU MAIRE N° 006/2023 PORTANT SUR L'ACCEPTATION DE DONS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ORGANISEE POUR LES AINES

Considérant les dons en chèques pour un montant total de 255,00 € perçus lors d'une activité organisée pour les aînés,

DECIDE :

Article 1 – D'accepter la somme de deux cent cinquante-cinq euros au titre de dons.

DECISION DU MAIRE N° 007/2023 PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE BUREAU DE CONTROLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE

Considérant la consultation lancée le 16 mai 2023 pour une mission de bureau de contrôle dans le cadre de la construction d'une halle couverte (mission CT),

Considérant l'analyse des offres effectuée,

DECIDE :

Article 1 – De retenir la proposition de l'entreprise QUALICONSLUT pour un montant de 2 500,00 € HT soit 3 000,00 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 008/2023 PORTANT SUR LA VERIFICATION D'EQUIPEMENTS SCENIQUES

Considérant l'obligation de procéder à des contrôles réguliers des équipements scéniques de la salle de spectacle « l'Affiche »,

Considérant la nécessité pour la commune d'externaliser ces missions,

DECIDE :

Article 1 – De retenir la proposition de la société SOCOTEC pour l'année 2023 pour un montant de 272,50 € HT soit 327,00 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 009/2023 PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE MISSION SPS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE

Considérant la consultation lancée le 16 mai 2023 pour une mission de bureau de contrôle dans le cadre de la construction d'une halle couverte (mission CT),

Considérant l'analyse des offres effectuée,

DECIDE :

Article 1 – De retenir la proposition de la société BUREAU DE COORDINATION ARVERNE pour un montant de 1 675,00 € HT soit 2 010,00 € TTC.

DELIBERATION 1 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune et du budget annexe du CCAS,
- retient la nomenclature M57 abrégée (M57A),
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2 : RENOUELEMENT DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide le recours à deux nouveaux apprentis au service animation pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025, en BPJEPS Loisirs Tout Public, dans le cadre de contrats établis de novembre 2023 à novembre 2025,
- autorise M. le Maire :
 - à solliciter le financement par le CNFPT des frais de formation d'un contrat.
 - à engager toutes les démarches administratives pour la mise en place de ces nouveaux contrats d'apprentissage.
 - à établir des conventions de mise à disposition de ces apprentis auprès des associations « Jeux, Toit et Moi » et « Si T'es Jeune » pendant les vacances scolaires.

DELIBERATION 3 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (16/35^{ème})

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la création d'un poste non permanent en catégorie C animation de 18 mois à partir du 1er septembre 2023, pour un temps de travail de 16/35^{ème}.

DELIBERATION 4 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (10 à 16/35^{ème})

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la création d'un poste non permanent en catégorie C animation de 18 mois à partir du 1er septembre 2023, pour un temps de travail de 10 à 16/35^{ème}.

DELIBERATION 5 : ORGANISATION DES TAP – CONVENTION AVEC LE FLEPP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide le projet de convention établi entre la Commune et le FLEPP pour l'organisation des TAP 2023/2024 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION 6 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le Règlement Intérieur et ses annexes applicables à partir de la rentrée scolaire 2023 pour les accueils périscolaires, restauration scolaire, accueil de loisirs du mercredi après-midi et les TAP organisés par la commune.

DELIBERATION 7 : CONVENTION 2023 D'ADHESION AU POLE ADS - CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide le renouvellement de l'adhésion de la commune au pôle ADS de la Métropole à compter du 1er juillet 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée.

DELIBERATION 8 : MUTUALISATION DU SERVICE ESPACES VERTS SUR VOIRIE – FICHE SECTORIELLE 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la fiche sectorielle 2023 de la convention de mise à disposition de service établie entre la Commune de Pérignat-lès-Sarliève et la Métropole pour la mission espaces verts sur voirie.

DELIBERATION 9 : PERMIS DE VEGETALISER

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide la mise en place d'un dispositif dit « permis de végétaliser »,
- approuve les termes du règlement, annexé à la présente délibération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 10 : COVENTION SMTC – TRANSPORT PISCINE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide le dispositif d'accompagnement des communes membres mis en place par le SMTC AC pour la prise en charge du transport des élèves pour l'activité natation en 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026,
- autorise le Maire de la commune à signer la convention de partenariat établie avec le SMTC AC.

La séance est clôturée à 21 heures 00.

Le Maire,

Éric GRENET

